

Circulaire d'information

INFCIRC/759

22 juin 2009

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Communication en date du 12 juin 2009 reçue des missions permanentes de l'Allemagne et de la Fédération de Russie au sujet d'un document de travail intitulé « Principes concernant les garanties en matière d'approvisionnement en combustible nucléaire et multilatéralisation des activités liées au cycle du combustible »

Le Secrétariat a reçu des missions permanentes de l'Allemagne et de la Fédération de Russie une communication datée du 12 juin 2009, à laquelle était joint le texte d'un document de travail intitulé « Principes concernant les garanties en matière d'approvisionnement en combustible nucléaire et multilatéralisation des activités liées au cycle du combustible », présenté par l'Allemagne et la Fédération de Russie au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Conformément à la demande formulée dans cette communication, le document de travail susmentionné est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

5 mai 2009
Français
Original : anglais

Troisième session
New York, 4-15 mai 2009

**Principes concernant les garanties en matière
d'approvisionnement en combustible nucléaire
et la multilatéralisation des activités liées
au cycle du combustible**

**Document de travail présenté par l'Allemagne
et la Fédération de Russie**

1. Nous attachons une grande importance aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ses trois piliers, la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous respectons le droit inaliénable de tous les États parties au Traité d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment de développer les activités liées au cycle du combustible, conformément aux dispositions du Traité.
2. L'existence de mécanismes d'appui et de garanties multilatérales concernant le cycle du combustible pourrait réduire les risques de prolifération tout en améliorant la sécurité énergétique et réduisant les coûts. La coopération multilatérale dans le domaine de l'approvisionnement en combustible contribuera au renforcement de la confiance et facilitera la mise en œuvre du Traité et de ses trois piliers. Nous nous félicitons par conséquent du rôle que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a joué pour promouvoir des approches multilatérales s'agissant du cycle du combustible nucléaire, notamment les assurances concernant ce combustible.
3. La mise en valeur de l'énergie nucléaire civile doit se faire conformément aux normes les plus élevées en matière de non-prolifération et devrait permettre aux États d'utiliser l'énergie nucléaire et de trouver une alternative viable à l'acquisition de technologies sensibles liées au cycle du combustible. Comme le Directeur général de l'AIEA l'a noté, les cycles du combustible nucléaire posent des risques spécifiques en matière de prolifération, que nous devrions nous efforcer de minimiser tout en continuant à défendre les droits des États en vertu du Traité sur la non-prolifération.

4. Nous souscrivons à l'objectif défini par le Directeur général dans sa déclaration à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA en novembre 2007 de faire en sorte que le mécanisme mis en place a) soit apolitique et non-discriminatoire et puisse être utilisé par tous les États qui respectent leurs obligations en matière de garanties et b) qu'il n'oblige pas les États à renoncer à leurs droits concernant l'un quelconque des éléments du cycle du combustible nucléaire.

5. Nous soutenons les efforts déployés pour tirer parti des synergies existantes et harmoniser les propositions faites dans le domaine de l'approvisionnement en combustible nucléaire afin d'assurer leur compatibilité et de favoriser ainsi la non-prolifération nucléaire.

6. Les mécanismes d'approvisionnement en combustible, de multilatéralisation et de garanties ne devraient avoir aucune incidence négative sur le fonctionnement du marché mais au contraire, élargir la base géographique de l'offre. Parce que l'expérience historique et la situation socioéconomique des États varient, ces derniers percevront les mécanismes de garanties et les chaînes multilatérales d'approvisionnement en combustible proposés de façon différente. Les pays devraient avoir la possibilité de choisir entre plusieurs chaînes d'approvisionnement et types de garanties.

7. Nous soutenons la mise au point d'un large éventail de mesures. Nous sommes ouverts à différents mécanismes en fonction de nos capacités techniques et de notre situation socioéconomique et dans le plein respect de nos obligations internationales, en particulier celles qui concernent la non-prolifération et la sécurité nucléaires.

8. Dans le cadre du renforcement du Traité, nous nous félicitons de l'initiative russe de créer des centres multinationaux fournissant des services liés au cycle du combustible nucléaire et dans un premier temps, d'établir le Centre international d'enrichissement de l'uranium sur le site de l'usine d'enrichissement d'Angarsk que la Fédération de Russie a proposé de placer sous le régime de garanties de l'AIEA. Les États qui utiliseront le Centre se verront garantir un accès aux services d'enrichissement et pourront ainsi satisfaire leurs besoins en matière de combustible nucléaire sans avoir à créer leur propres installations de production.

9. Nous nous félicitons également de la proposition allemande de créer un projet de sanctuaire multilatéral d'enrichissement offrant aux pays la possibilité de posséder pleinement et de façon indépendante les capacités d'enrichissement sans qu'il y ait prolifération de technologies nucléaires sensibles.

10. Nous sommes également prêts à collaborer avec l'AIEA et d'autres pays pour préciser certaines questions en suspens concernant les avantages des réserves en carburant et des centres multinationaux, ainsi que leurs aspects pratiques.

11. Nous évaluons les données d'expérience existant en matière de coopération internationale dans le domaine des activités liées à l'approvisionnement en combustible nucléaire, par exemple, la coopération de l'Allemagne avec ses partenaires dans le cadre d'Urenco et les mesures prises par les partenaires d'Urenco pour élargir l'accès à sa technologie sans créer de risques de prolifération.